COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 31 mai 2023

Le rétrofit entre dans une phase d'accélération

Amorcé au printemps 2020, avec la publication de l'arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation des véhicules à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible, l'activité de rétrofit a vu émerger de nouveaux acteurs de l'écosystème automobile français, dont l'activité répond à l'enjeu de décarbonation des mobilités. Les acteurs du rétrofit, réunis au sein de MOBILIANS, abordent aujourd'hui une accélération et un changement d'échelle.

L'intégration au sein de MOBILIANS de AIRe, l'association des acteurs du rétrofit, source de puissantes synergies

Le rétrofit automobile joue un rôle essentiel dans la transition vers une économie circulaire, dans d'objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire notre empreinte environnementale. En donnant une nouvelle vie aux véhicules du parc roulant, le rétrofit permet de prolonger leur durée de vie, de réduire les déchets et de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.

Intégrer cette activité au sein de MOBILIANS, c'est d'abord permettre à ces nouveaux acteurs de bénéficier d'un collectif fort de 170 000 entreprises, de la TPE à l'ETI, réparties à travers 21 métiers aux fortes expertises. MOBILIANS apporte un savoir-faire, aux côtés de ses organismes de branche – ANFA et GNFA – afin de travailler sur la formation professionnelle, la projection de cette activité en termes d'emplois au cours des années à venir, ainsi que les passerelles et nouvelles activités que constitue le rétrofit pour les autres métiers de services (entretien-réparation automobile, etc.). Les synergies sont nombreuses et permettront d'accompagner le changement d'échelle du rétrofit en France. Le rétrofit offre des opportunités économiques porteuses de création d'emplois locaux et le développement de compétences.

Un contexte favorable au changement d'échelle du rétrofit, avec l'annonce d'un plan dédié par le Gouvernement visant à favoriser les conditions de son développement

La mise en place progressive des Zones à Faibles Émissions (ZFE) dans plusieurs métropoles françaises, qui excluent progressivement les véhicules les plus anciens de ces bassins de vie, exige le développement rapide d'un ensemble de services permettant

de préserver le droit à la mobilité de chacun. Avec plus de 40 millions de véhicules en circulation sur le territoire français et moins de 1,5% équipé avec des motorisations électriques, le rétrofit fait partie des solutions à pleinement intégrer dans l'éventail de réponses proposées aux Français.

A l'heure où les ministres Christophe Béchu, Agnès Pannier-Runacher et Clément Beaune ont remis le 24 mai dernier la feuille de route de décarbonation pour le secteur automobile, le rétrofit fait partie intégrante des mesures proposées, dans un contexte de transformation des usages.

Le Gouvernement a ainsi annoncé le 26 avril dernier, par la voix du ministre chargé de l'Industrie, Roland Lescure, **un Plan dédié au Rétrofit afin de favoriser le changement d'échelle de la filière.** Une enveloppe budgétaire pouvant atteindre 20 millions d'euros sera dédiée aux investissements qui y contribuent, dans le cadre des différents appels à projets de France 2030. Parmi les mesures, un appel à projets intitulé "Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants" a été lancé en février 2023 et reste ouvert jusqu'au 15 mai 2023. L'État accompagne également les démarches de conception et d'homologation des prototypes dans le cadre des investissements de recherche et de développement industriel.

Enfin, le Gouvernement a souhaité accompagner la structuration de cet écosystème à travers la mise en réseau des entreprises participant à cette activité, en encourageant la mutualisation des investissements. **Une « Task-force » sera initiée d'ici fin juin 2023, en partenariat avec MOBILIANS.**

Conjuguer simplification de la réglementation et maintien d'un haut-niveau d'exigence sur les plans de la sécurité et de la qualité

MOBILIANS Rétrofit appelle de ses vœux l'instauration d'une réglementation permettant l'homologation européenne – il est indispensable que l'Union européenne se dote d'un cadre réglementaire afin d'harmoniser les réglementations nationales existantes et de favoriser l'essor d'un véritable marché européen.

La révision de l'arrêté de mars 2020 est actuellement en cours, afin de simplifier les possibilités de rétrofit et d'introduire des flexibilités techniques et administratives. **Le projet d'arrêté modificatif vient d'être mis en consultation par le Gouvernement**.

C'est dans ce cadre que les acteurs du rétrofit ont mené, en pleine coopération avec l'administration, un travail de fond pour identifier les leviers permettant de faire de cette révision un véritable outil de massification du rétrofit en France. Ainsi, en plus d'appeler de leur vœu une multiplication des laboratoires pouvant délivrer des homologations afin notamment de réduire les délais, les acteurs du rétrofit souhaitent que de nouvelles gammes puissent se voir rétrofiter, à l'image des VASP.

Cette révision pourrait également permettre, toujours dans cette même logique, un élargissement des plages de puissance prenant en compte les bénéfices de la motorisation électrique et permettant de couvrir un plus grand nombre de types de véhicules avec une même homologation. D'autres leviers sont également à considérer, comme la prolongation de la validité des homologations partielles des packs batteries au regard d'un quasi-arrêt de l'activité durant la période Covid et post-Covid.

Enfin, cette révision amène aussi à avoir une réflexion sur l'accès aux données, pouvant agir comme une véritable interdiction de facto de tout rétrofit, dès lors que les acteurs n'ont pas accès aux données issues des réceptions communautaires - seules permettant de se passer de l'accord du constructeur d'origine du véhicule - comme le prévoit l'arrêté du 13 mars 2020. Ces données permettent notamment de constituer des regroupements de Types-Variantes-Versions, permettant d'intégrer dans une même homologation des véhicules similaires.

Une offre en plein développement au cours des trois prochaines années, que ce soit sur le marché VP que celui des VUL et VI

Les acteurs du rétrofit mènent un important travail de R&D et d'homologation pour proposer à court et moyen termes de larges gammes, nécessitant par là-même d'importants investissements techniques et humains pour y parvenir.

Concernant les véhicules particuliers (VP/VL) et 2-3 roues motorisés, si **aujourd'hui 6 systèmes de rétrofit sont homologués**, ce ne sont pas moins de **17 systèmes de rétrofit qui sont actuellement en recherche et développement**, et **9 autres en cours d'homologation**. Au total, ce sont ainsi **32 systèmes de rétrofit pour les véhicules particuliers et 2-3 roues motorisés qui seront disponibles à horizon 2025**, ce qui permet de **projeter un parc VP/VL et 2-3 roues rétrofités à ce même horizon, de plus de 11 000 véhicules.**

S'agissant des véhicules utilitaires légers, **3 systèmes de rétrofit sont aujourd'hui homologués, 3 autres sont en voie d'obtention de leur homologation, mais 17 sont à l'heure actuelle en recherche et développement, soit à horizon 2025, 23 systèmes de rétrofit VUL homologués.** Si l'on compare ces données au marché du VUL existant, c'est quasiment l'ensemble du marché de VUL qui sera couvert par une possibilité de rétrofit. Ainsi, **les acteurs du rétrofit projettent près de 8 000 VUL rétrofités d'ici 2025.**

Enfin, **concernant les véhicules industriels, bus et cars, les efforts de R&D et homologation devraient aboutir à 6 systèmes de rétrofit disponibles à horizon 2025 et près de 400 véhicules rétrofités.** Si cela peut sembler peu au regard des VP/VL, 2-3 roues et VUL, il est important de prendre en compte un parc roulant plus restreint et des coûts de transformation demeurant élevés eu égard au type de véhicules.

Cependant, l'intérêt pour le rétrofit est significatif chez les exploitants de véhicules industriels, bus et cars. On peut notamment citer, à titre d'exemple, Transdev qui inaugurera prochainement son premier car rétrofité entrant en exploitation.

Maintenir un cadre fiscal incitatif pour favoriser l'essor de l'activité de rétrofit

MOBILIANS et les acteurs du rétrofit ont à cœur de développer avec les pouvoirs publics un cadre favorable au développement de cette solution vertueuse de sa conception à son utilisation.

Outre le Plan précité, le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer le soutien et les incitations financières en faveur du rétrofit, tant pour les entreprises que pour les particuliers.

Le montant maximal de la prime au rétrofit a ainsi été augmenté de 1 000 € et les véhicules lourds rétrofités sont désormais éligibles à l'appel à projets "Écosystème des

véhicules lourds électriques". De plus, le Gouvernement souhaite renforcer davantage les dispositifs de soutien à l'acquisition de véhicules rétrofités, couvrant toutes les catégories de véhicules.

Le métier rétrofit de MOBILIANS entend largement contribuer aux projets de mesures qui seront discutées dans le cadre du projet de loi de Finances, à l'automne 2023.

Aussi, les annonces faites par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique - visant une aide pouvant aller jusqu'à 6 000€ pour un véhicule particulier et 10 000€ pour un véhicule utilitaire léger - sont accueillies très positivement par la profession. Ces annonces devront être traduites par des engagements fermes de la part du Gouvernement à l'automne prochain et les acteurs du rétrofit sauront aussi être force de proposition pour permettre au plus grand nombre d'envisager réellement le rétrofit comme une solution écologiquement et économiquement viable pour leur mobilité.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Contacts presse :

- *Dorothée Dayraut Jullian, Directrice des Affaires publiques et de la Communication – ddayrautjullian@mobilians.fr – 06 16 95 31 35*

- *Laure de Verdun, Responsable des Relations Médias – ldeverdun@mobilians.fr – 06 12 43 33 37*